

**Liste des pièces justificatives**  
**Etudiants extra-communautaires**

**Non assujettis : France, UE, EEE, Monaco, Andorre, Suisse, Québec**

<b>Etudiant extra-communautaire non assujetti</b>	<b>Pièces justificatives</b>
Doctorants	sans justificatif
Etudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en 2018-2019 et en <b>transfert</b>	<input type="checkbox"/> fiche de transfert dûment complétées
Etudiant inscrit en CPGE	<input type="checkbox"/> certificat de scolarité de l'établissement
Résident longue durée	<input type="checkbox"/> Carte ou titre de séjour de « résident »
Bénéficiaire du statut de réfugié ou du statut de la protection subsidiaire ou mineur et descendant direct d'un titulaire de l'un des cartes	<input type="checkbox"/> Carte portant la mention précisée ci-contre ou carte du parent titulaire
Titulaire d'un titre de séjour portant la mention « carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union Européenne / EEE/ Suisse » ou « directive 2004/38/CE »	<input type="checkbox"/> Titre de séjour portant la mention demandée précisée ci-contre
Résidence fiscale au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 depuis deux ans	<input type="checkbox"/> avis d'imposition 2017, 2018, 2019 de l'étudiant ou des personnes du foyer de rattachement faisant apparaître l'état civil de l'étudiant
<b>Etudiant extra-communautaire <u>assujetti et exonéré</u></b>	<b>Pièces justificatives</b>
Etudiant primo-entrant sur le territoire recruté par la procédure Campus France	<input type="checkbox"/> Notification d'admission de l'établissement
Etudiant primo-entrant sur le territoire recruté par Convention entre établissements	<input type="checkbox"/> Notification d'admission de l'établissement
Etudiant primo entrant sur le territoire en mobilité dans le cadre d'un programme d'échange européen	<input type="checkbox"/> Fiche de liaison SRI
Etudiant extra-communautaire inscrit en enseignement à distance dans un établissement hors UE (ou dans la cadre d'une convention)	sans justificatif en application de la convention
Boursier du gouvernement ou exonérés par les ambassades	<input type="checkbox"/> Notification de bourse

En application de l'Arrêté du 19 avril 2019 aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'enseignement supérieur et du Décret n°2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.